

Dépôt :

Yves Cruchten

Luxembourg, le 24 février 2022
Déclarat° gouvernementale
sur la situation en Ukraine

1

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- Considérant les opérations militaires lancées par la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien le 24 février 2022 ;
- Considérant la reconnaissance de l'indépendance des républiques de Lougansk et Donetsk par la Fédération de Russie qui met ainsi fin de facto à l'accord de Minsk ;
- Considérant le déploiement d'efforts diplomatiques concernant le conflit entre l'Ukraine et la Russie de ces derniers jours et semaines ;

invite le Gouvernement à :

- à condamner fermement l'attaque non-provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie qui constitue une violation flagrante du droit international ;
- à exiger de la Fédération de Russie de mettre fin immédiatement à ses opérations militaires et de retirer ses forces du territoire ukrainien ;
- à appeler la Fédération de Russie à résoudre ce conflit de manière pacifique ;
- à appeler à la solidarité avec l'Ukraine au niveau de l'Union européenne qui devra parler d'une seule voix face à cette violation éclatante du droit international.

G. GRAYS

S. CLEMENT

Y. Cruchten

O. Wini

F. Van der Vliet